

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 0

**OBJET :**

Vote d'une subvention  
exceptionnelle en faveur de  
l'association Fondation de France  
en soutien à la population  
marocaine touchée par le séisme.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 14 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 8 septembre 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous  
la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,  
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET,  
M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO,  
Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, Mme  
DUHALDE, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme  
CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M ZUILI, M.  
DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

Mme NOACHOVITCH.....Procuration à M. GUIRAUDET  
M. GELLER.....Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme DARROUX  
Mme PHILIPON  
M. ESKENAZI.....Procuration à Mme BONNET-CHAMBON

**Absents**

Mme GROSJEAN  
M. AVEAUX  
M RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

M. DUCHÊNE

Transmise en S/Prefecture de Sarcelles  
le : 19 SEP. 2023

Publiée le : 19 SEP. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : 19 SEP. 2023

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY  
Secrétariat Général  
AMS/FH

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

## DELIBERATION N°0

**OBJET** : VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION FONDATION DE FRANCE EN SOUTIEN A LA POPULATION MAROCAINE TOUCHEE PAR LE SEISME.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1115-1 et L2121-29,

Considérant que la ville de Montmorency souhaite apporter son soutien à la population marocaine victime d'un tremblement de terre de magnitude 7 ayant entraîné la mort de plus de 2 862 personnes et 2 475 blessés,

Considérant que cette action revêt un caractère solidaire et humanitaire,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

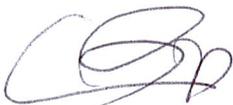
**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'accorder à l'association Fondation de France (dont le siège social est situé au 40 avenue Hoch – 75008 PARIS) une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € visant à soutenir la population marocaine,

DIT que les crédits seront pris sur le budget de l'exercice en cours.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Charles DUCHÊNE**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

